

CONDITIONS GENERALES ET SPECIFIQUES

I: RESPONSABILITES DU CLIENT

La qualité et la pertinence des services fournis par la Société dépendent des informations que le Client lui aura fournies. Le Client s'engage ainsi à fournir à son conseiller dans la plus grande transparence toute information pertinente pour la réalisation de la prestation définie dans la présente. L'absence de ces informations ou le caractère erroné de leur formulation peut affecter de manière significative la qualité des services rendus. Il est également fortement recommandé que le Client informe immédiatement son conseiller de tout changement affectant sa situation personnelle ou financière.

II: LIMITATION DE RESPONSABILITE

Le Client reconnaît que les risques sont inhérents à tout investissement et que certaines décisions d'investissement aboutiront probablement à des pertes. Le Client comprend en outre qu'il n'existe aucune garantie que les objectifs de placement soient atteints. La Société ne peut garantir aucun résultat et ne peut que donner son meilleur jugement afin d'aider le Client à atteindre ses objectifs. La Société ne peut en aucun cas être tenue responsable de toute perte subie par le Client, qui demeure seul responsable de ses décisions d'investissement.

III: GESTION DES TRANSACTIONS

En vertu du présent accord, la Société n'est ni autorisée ni en mesure d'effectuer la moindre transaction sur le compte du Client. De même, la Société n'a ni l'autorisation ni la possibilité de retirer des fonds ou de prendre possession des fonds appartenant au Client, même temporairement. Il incombe au Client de choisir un courtier, bien que la Société puisse, sur demande, fournir des informations utiles à ce sujet.

IV: PROTECTION DES DONNEES ET CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

Dans le but de mener à bien sa mission, la Société a la possibilité d'utiliser, de traiter et de stocker les informations personnelles que le Client lui fournit. Cependant, la Société s'engage à ne pas communiquer ces informations à un tiers, sauf si elle y est expressément contrainte par la loi.

MODALITES ET CONDITIONS SPECIFIQUES

Article 1: Description du service

La Société demandera au Client de remplir un questionnaire afin de déterminer son profil de risque. Dès que le Client sera prêt à trader (c'est-à-dire lorsque son compte de courtage sera ouvert et que les fonds auront été transférés), la Société construira son portefeuille en tenant compte des informations que ce dernier aura transmises au préalable. Le Client recevra alors les conseils par email et/ou par téléphone.

Le service de Gestion de Portefeuille Conseillée comprend :

1. La détermination du profil de risque,
2. Des conseils en allocation d'actifs,
3. Un suivi constant des fluctuations du marché,
4. Une communication régulière,
5. Des propositions de solutions d'investissement individuelles spécifiquement sélectionnées et développées en réponse aux objectifs propres au Client.

Il est important de noter que le Client est seul responsable de l'exécution de ses opérations avec son courtier, et que les activités de la Société se limitent à des conseils d'investissement.

Article 2: Acceptation ou rejet des recommandations

Le Client est libre d'accepter ou de rejeter les recommandations émises par la Société, et il demeure le seul à pouvoir prendre la décision finale concernant son compte.

Article 3: Source des recommandations

La Société obtient ses informations à partir d'une grande variété de sources accessibles au public. Les recommandations faites par la Société à ses Clients sont fondées sur le jugement de la Société et de ses gestionnaires de portefeuille. La Société ne peut garantir que les recommandations auront un impact positif pour le Client. Il est également important de rappeler que la performance passée en termes de valeur ou de bénéfices ne présume pas de la valeur ou des bénéfices futurs.

Article 4: Frais de service et paiement

Les frais sont entièrement liés à la performance du portefeuille du Client, selon le barème présenté ci-après.

Performance du portefeuille (X) au cours des 12 derniers mois	Frais applicables en % de la valeur totale du portefeuille
Moins de 5% de gains	0%
Plus de 5% de gains	1.5%

Veillez noter que la performance des portefeuilles sera déterminée à l'aide de la méthode du Taux de Rentabilité Pondéré par le Temps, et qu'elle inclura tous les revenus reçus sous forme de dividendes.

Article 5: Terme

Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment. Pour résilier le contrat, le Client doit notifier la Société en envoyant un email à l'adresse suivante : service@anhthomas.com. Nous ne procéderons à aucun remboursement des frais déjà payés.